

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 04 juillet 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2020-06-20

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingtième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no. 2
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Raymond Bisailon a motivé son absence.

Rs.2022-06-256

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2022 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

4.4 Invitation à un souper spectacle organisé par la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton.

REPORTER :

L'item 11.3

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-257

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 JUIN 2022.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 juin 2022 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno

Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 juin 2022, tel que rédigé par la greffière, avec la modification suivante :

À la résolution 2022-06-237, nous aurions dû y lire :

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 22-100-10-001 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme **de 12 390,00 \$ au lieu de 13 640,38 \$** représentant les quotes-parts (responsabilité) dans les fonds de garantie pour la période du 16 février 2022 au 15 février 2023;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2022-06-258

ATTESTATION D'UN DROIT D'USAGE DU LIEU, POUR LA TENUE D'UN BINGO DANS LE CADRE DE LA FOIRE AGROALIMENTAIRE.

Attendu que Le Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson soumet une demande d'autorisation de réaliser une activité de bingo, dans le cadre de la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton, au profit de la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif;

Attendu que cet événement se tiendra le vendredi 8 juillet 2022 de 18h30 à 21h au parc Donald-Martin;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Le Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson à tenir l'activité de bingo, dans le cadre de la Foire Agroalimentaire, le vendredi 8 juillet 2022 de 18h30 à 21h au parc Donald-Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-259

DEMANDE D'UTILISATION DU CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS.

Attendu qu'à la séance du 2 mai dernier, le conseil a adopté la résolution 2022-05-183 autorisant madame Vallée et monsieur Larocque à utiliser, les jeudis soir, le préau du parc Donald Martin, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de danse en ligne;

Attendu que madame Vallée et monsieur Larocque déposent une demande à la Ville de pouvoir utiliser le Carrefour des Générations si la température ne permet pas de donner les cours de danse à l'extérieur les jeudis soir au parc Donald-Martin;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accorde, tel qu'adopté le 2 mai dernier, le préau seulement;

Qu'en cas de pluie, les cours seront remis;

Si l'utilisation du Carrefour des Générations est nécessaire, le tout sera en vertu du règlement de tarification no. 018-2021 en vigueur :

CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS		
Salle #1 (avec cuisine) ± 30' x 65' (± 130 personnes)	De 09 h à 00 h	185,00 \$
	Réunion d'une durée maximale de 3 hres (Organisme seulement)	60,00 \$
	Réunion d'une durée maximale de 3 hres (Secteur privé)	80,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE LA FADOQ – RÉGION RICHELIEU-YAMASKA.

La FADOQ-RY, dans le cadre du programme Québec ami des aînés (QADA), entend procéder à la réalisation d'un projet de découvertes participatives et sollicite l'appui de la Ville pour la réalisation du projet : Le FADOQ-RY-FEST.

Le conseil en prend acte.

Rs.2022-06-260

INVITATION À UN SOUPER SPECTACLE ORGANISÉ PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 195 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à la Foire agroalimentaire de la région d'Acton pour l'achat de TROIS (3) billets au coût de 65,00 \$ chacun pour assister au « Souper spectacle » qui aura lieu le 9 juillet 2022, au parc Donald-Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2022-06-261

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA CRÉATION ET LA MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a signé une convention d'aide financière relative au programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés – Volet 1 avec le ministère de la Santé et des Services sociaux le 7 janvier 2020;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la création et la mise en place d'un comité de suivi du plan d'action MADA afin de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ainsi que le nom des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De nommer au sein de ce comité, Madame Lysanne Collard et Monsieur Jan Heinrich, représentant du milieu de vie des aînés, par leurs engagements dans leur communauté, Mesdames Annie Gagnon et Pierrette Lajoie, élues responsables du dossier aînés de la municipalité ainsi que Monsieur Jean-Guy Rocheleau, récréologue, employé responsable du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-262

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION TEMPORAIRE DE CHAPITEAUX POUR LES VENTES TROTTOIR.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'installation temporaire de chapiteaux pour la tenue des ventes trottoir, soit du 1^{er} juillet au 5 septembre 2022;

Que la Ville n'autorise qu'aucun piquet ne soit enfoncé dans l'asphalte et/ou le ciment appartenant à cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Rapport d'intervention du service incendie.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2022-06-263

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX SAUVETEURS AQUATIQUES.

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre, depuis 2008, un programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2022;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2022, le programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe. Ce programme consiste au remboursement de 60 % de la totalité des frais d'inscription sur présentation d'un reçu et la possibilité, s'il y a embauche à titre de sauveteur aquatique de la Ville, d'obtenir un remboursement de la balance des frais d'inscription, soit 20 % lors de la première année de service et 20 % lors de la seconde année de service;

D'autoriser le remboursement des requalifications annuelles (MSA et SN), sous réserve que le sauveteur ait été employé de la Ville pour la totalité de la saison pour laquelle s'appliquent les requalifications;

Que des pièces justificatives des coûts devront être soumises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-264

EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL.

Attendu la recommandation du directeur intérim du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de madame Audrey Tremblay à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi.

La rémunération de la candidate sera selon les conditions salariales de la convention collective. La date d'embauche sera le 21 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'Item 11.3 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2022-06-265

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'ACTON VALE.

Attendu que l'Association du Hockey Mineur d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2022-2023, de 10 \$ pour les joueurs de catégories M7 à Junior;

Attendu que la hausse est justifiée par l'augmentation du salaire des arbitres en début de saison 2021-2022, l'augmentation des tarifs des marqueurs à venir pour la saison 2022-2023, ainsi que les heures de formations qui s'ajouteront à tous les intervenants concernés;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'Association du Hockey Mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2022-2023, soit de 10 \$ pour chaque catégorie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-266

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LA RÉGION D'ACTON – ÉDITION 2022.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur de la région d'Acton pour l'organisation et l'animation de baseball mineur, édition 2022;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur de la région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-267

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES #CHI-20232024 – ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de neuf (9) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N, Hydroxyde de sodium en contenant, Chlore gazeux;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer l'hypochlorite de sodium 12 %, PAX-XL8, dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-2023024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la période du 1^{er} janvier 2023 au le 31 décembre 2024 et visant l'achat du sulfate ferrique et l'hydroxyde de sodium nécessaires aux activités de notre organisation municipales ;

Que la Ville d'Acton Vale confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Acton Vale s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises en ligne à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que la Ville d'Acton Vale confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat ;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non-membres de

l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

Rs.2022-06-268

DEMANDE DE CONSENTEMENT À UNE REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR LA COMPAGNIE BOB MAGNALE ARTISANS BRASSEURS, CONCERNANT UN USAGE CONDITIONNEL PROJETÉ AU 500-2, RUE BONIN À ACTON VALE.

Attendu que la compagnie Bob Magnale, Artisans Brasseurs demande que lui soit accordé le droit de mettre en place un usage conditionnel commercial, constitué d'un salon de dégustation intérieur et d'une terrasse saisonnière extérieure, complémentaire à leurs activités industrielles de fabrication de boissons alcoolisées implantées au 500-2, rue Bonin à Acton Vale;

Attendu que l'emplacement visé par la demande est situé dans la zone municipale 408;

Attendu que les critères d'évaluation de la demande édictés à l'article 3.2 du règlement 023-2021 sur les usages conditionnels seraient respectés;

Attendu que les exigences réglementaires édictées par les diverses instances gouvernementales ayant juridiction devront être respectées comme à titre d'exemple le Code de Construction et le Code de Sécurité Incendie;

Attendu que les heures d'ouvertures du salon de dégustation et de la terrasse extérieure devront être limitées à l'horaire suivant :

- Jeudi de 15 h à 21 h
- Vendredi de 12 h à 21 h
- Samedi de 12 h à 21 h
- Dimanche de 12 h à 18 h

Attendu qu'un salon de dégustation situé à même le site de production d'une microbrasserie s'inscrit dans les tendances actuelles et bonifie l'offre touristique de la région;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la recommandation 036-2022 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder l'usage conditionnel demandé;

Que la Ville d'Acton Vale retire l'usage conditionnel demandé s'il

s'avérait que des plaintes fondées sont faites en rapport à cet usage;

Qu'une évaluation sera faite au début juin 2023 concernant le renouvellement des usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

Rs.2022-06-269

VOTE DE REMERCIEMENT.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de remercier Les Cadets d'Acton Vale pour leur implication et leur participation active lors de la fête familiale dans le cadre de la semaine de la municipalité, le dimanche 12 juin dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

Mme Jessyca Lacasse	Demande qui sera présent lors de l'assemblée publique de consultation du 22 juin 2022.
M. Pierre Champigny	Communique son mécontentement face au projet Trackvale.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 30.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures trente minutes (20;30).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date